



## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

**C 38/2007**

Vevey, le 15 novembre 2007

### **Changement de nom du dicastère de la Direction des services sociaux, nouvellement appelé Direction des affaires sociales et familiales**

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Afin de définir au mieux les différentes missions du service, l'actuelle Direction des services sociaux a souhaité changer son appellation. Désormais elle prendra le nom de Direction des affaires sociales et familiales. Voici les différentes activités qu'elle gère :

➤ **Office du logement**

Gestion des conditions d'octroi pour des logements subventionnés d'un parc immobilier de 270 appartements. Etude sur la mise en place d'une aide à la famille en terme de participation aux frais de loyer.

Réalisation des préavis communaux en ce qui concerne la LDTR et la LAAL.

➤ **Centre Social Intercommunal**

Octroi des prestations financières du RI (Revenu d'Insertion) et d'appui social en application de la LASV (Loi sur l'Action Sociale Vaudoise).

➤ **Garderies communales – Accueil de jour des enfants**

Gestion des 4 garderies communales offrant 240 places d'accueil. Subventionnement et couverture de déficits à des associations privées oeuvrant dans la politique de la petite enfance. Conduite de projets de créations de futurs lieux d'accueil. Elaboration de divers scénarii de réseaux, en vertu de l'entrée en vigueur de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants).

➤ **Politique d'Intégration**

Mise en œuvre, en collaboration avec la commission municipale des activités interculturelles, d'une politique d'intégration pour les personnes d'origine étrangère. Suivi et conduite de divers projets.

➤ **Actions en faveur des Aînés**

Mise en place d'activités en faveur des Aînés de Vevey.

Des domaines donc fort différents mais tous touchant une politique familiale sociale dans son ensemble.

De plus, le service concerné constate que parfois le terme « services sociaux » véhicule une connotation négative et peut bloquer certaines personnes à faire le pas de venir consulter et chercher de l'aide.

Un tel changement engendre environ CHF 1'000.-- de frais, couverts par les différents budgets des services concernés (signalétique, matériel de bureau).

Ce changement est effectif de suite.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 15 novembre 2007.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif P.-A. Perrenoud